

## Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy

### LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 JANVIER À SOREL-TRACY

Québec, le 16 décembre 2010 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy par Marina de Saurel inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **11 janvier 2011, à compter de 19 h 30, à la salle de bal de l'Auberge de la Rive au 165 chemin Sainte-Anne à Sorel-Tracy.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 31 janvier 2011.

#### OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 31 janvier 2011, ces documents peuvent être consultés à la **bibliothèque municipale Le Survenant au 145 rue George à Sorel-Tracy.**

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### LE PROJET

La Corporation Marina Saurel inc. projette d'entreprendre un programme décennal de dragage à la Marina de Saurel, à Sorel-Tracy. Le dragage vise à assurer la profondeur d'eau nécessaire aux activités courantes de la marina. Au cours des dix prochaines années, le programme consisterait à faire au moins un dragage d'entretien afin d'assurer une profondeur minimale d'eau de 1,9 m, ce qui permettrait une utilisation optimale du parc nautique de Sorel et du parc nautique Fédéral afin d'assurer la sécurité des opérations de navigation et d'accostage.

Selon l'étude d'impact, le dragage nécessiterait l'enlèvement d'environ 39 000 m<sup>3</sup> de sédiments, soit 18 600 m<sup>3</sup> pour le parc nautique de Sorel et 20 400 m<sup>3</sup> pour le parc nautique Fédéral. Le promoteur prévoit effectuer la mise en dépôt des sédiments dragués dans deux sites de confinement en milieu terrestre prévus à cette fin, soit le DMS Joly construction et un autre site correspondant à une portion désaffectée d'une sablière (Sables Collette Ltée) située à Saint-Roch-de-Richelieu. Plutôt que de choisir l'option de dragage hydraulique,

le promoteur favoriserait l'utilisation d'une benne preneuse pour draguer avec un minimum de turbidité. Ces opérations de dragage nécessiteraient approximativement 900 heures de travail, réparties sur environ 12 semaines. Le promoteur souhaite effectuer les travaux de dragage au printemps 2011.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Les principaux enjeux environnementaux associés à ce projet concernent le transport terrestre des sédiments dragués et leur mise en dépôt. Afin de ne pas nuire aux déplacements des embarcations et aux opérations de la Marina de Saurel, une bonne utilisation de la machinerie et le choix adéquat de l'horaire de travail limiteraient les répercussions. L'exécution des travaux devrait se faire soit très tôt après la fonte des glaces ou idéalement en automne après la forte période d'activités de la marina. Le choix de ces périodes de travail renforcerait la sécurité des plaisanciers et permettrait de préserver et de garantir les activités biologiques.

Selon l'étude d'impact, les activités de dragage qui généreraient des répercussions positives concernent notamment l'économie locale, les activités récréotouristiques ainsi que la réhabilitation d'une sablière par la valorisation des sédiments dragués.

Compte tenu que le milieu de l'aire à draguer est régulièrement perturbé par la circulation des embarcations et en raison de la faible profondeur de l'eau, les répercussions sur les éléments de l'environnement telles que la végétation, les poissons et les oiseaux sont jugées de faible importance par le promoteur.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 31 janvier 2011**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [dragage-marina-saurel@bape.gouv.qc.ca](mailto:dragage-marina-saurel@bape.gouv.qc.ca).